

<https://web.sntrscgt.fr/spip.php?article2326>

L'accès au choix IRHC : le SNTRS-CGT à vos côtés

- ACTUALITES - Dossiers Thématiques - EMPLOIS & SALAIRES - PRIMES ET CARRIERES -

Date de mise en ligne : vendredi 1er décembre 2017

Copyright © SNTRS-CGT - Tous droits réservés

L'accès au choix IRHC : le SNTRS-CGT à vos côtés

En application du PPCR, l'accès au grade IR hors classe, qui n'était jusqu'à présent possible que par sélection professionnelle, est désormais possible au choix après avis de la CAP, et ce pour les IR1 ayant atteint le 5e échelon de leur grade.

En novembre, une double campagne a été organisée, soit 40 possibilités : 20 possibilités avec date d'effet en 2017 et 20 possibilités avec date d'effet au 1er janvier 2018.

Comme pour tout changement de corps ou de grade au choix, il faut être proposé par son directeur d'unité. Si vous remplissez les conditions d'ancienneté, à savoir être au 5e échelon IR1 au 31 août 2017 pour la campagne 2017 et au 31 décembre 2017 pour la campagne 2018, et si votre directeur d'unité ne vous a pas proposé, transmettez votre dossier au SNTRS-CGT afin que ses élus puissent le porter à la connaissance de la CAP.

La CAP qui examinera cette double campagne d'accès au choix IRHC se tiendra les 30 et 31 janvier 2018.